



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 09/2021 :

Demande de crédit de CHF 310'000.- TTC pour l'acquisition et l'installation de 14 portacabines modulables au CCS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 29 avril et du 10 mai 2021 avec Monsieur le Municipal Christian Dugon et Monsieur Alain Ghilardini puis a délibéré à la suite de ces entrevues. La commission tient à remercier Monsieur Christian Dugon et Monsieur Alain Ghilardini pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cette demande ne figure pas au plan d'investissement puisqu'il s'agit d'une exigence de l'AISGE

Budget : Le montant de la demande de crédit résulte de plusieurs offres demandées par la Commune. La meilleure offre a été retenue.

Au vu des prix de location, la Municipalité a privilégié l'achat de ces modules puisque leur coût représente 3 années de location. Considérant que le délai de construction de la nouvelle école était de 2 ans et qu'un recours était encore en cours, il semble évident que ces modules soient utilisés au minimum 3 ans.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt, ce qui se justifie compte tenu du montant en jeu.

La charge financière calculée sur la totalité du projet se monte à CHF 32'705.- par an (dont CHF 1'705.- d'intérêts sur le capital moyen, à un taux de 1.00%), soit une charge théorique de CHF 11.23 par habitant/an (situation au 31.12.2020).

Amortissement : L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 10 ans, ce qui semble opportun à la commission des finances.

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 09/2021 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'adopter le préavis municipal n° 09/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 310'000.- TTC pour l'acquisition et l'installation de 14 portacabines modulables au CCS.
2. De financer ce dernier par l'emprunt.
3. D'amortir ces objets sur 10 ans

Demande de crédit de CHF 310'000.- TTC pour l'acquisition et l'installation de 14 portacabines modulables au CCS

Arzier - Le Muids, le 11 mai 2021

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Fanny WEINMANN

Didier HERMANN

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Rapporteur